



Subvention de vélos électriques par la Commune de Lonay

La Commune de Lonay encourage cette forme de mobilité douce en offrant à ses habitants et entreprises une subvention de Fr. 300.-- à l'achat d'un vélo électrique ou Fr. 150.-- à l'achat d'un kit de transformation pour son propre vélo.

Procédure

Les subventions d'un montant de Fr. 300.-- ou Fr. 150.-- sont accordées uniquement aux contribuables de la Commune de Lonay, à savoir les habitants et les entreprises.

L'acheteur choisit le modèle de vélo ou de kit auprès d'un revendeur. Sur présentation de la facture, la subvention y relative lui sera versée par la Bourse communale, après vérification des conditions ci-dessous :

Conditions pour bénéficiaire de l'offre

- Le demandeur/l'entreprise doit être domicilié sur la commune de Lonay.
- L'achat s'effectue auprès d'un commerce spécialisé en Suisse.
- Le demandeur certifie qu'il acquiert ou transforme ce véhicule pour ses propres besoins ou pour un membre de sa famille résidant à Lonay. L'entreprise certifie qu'elle acquiert ou transforme ce véhicule pour ses besoins de déplacements professionnels.
- Le demandeur/l'entreprise s'engage à ne pas revendre son véhicule moins d'une année après son acquisition.
- La subvention n'est pas valable pour l'achat d'un véhicule d'occasion.
- La subvention n'est accordée qu'une seule fois par habitant ou entreprise.
- L'offre est valable dans la limite des budgets de subvention de la commune.

Renseignements complémentaires - tél. 021/804.74.72 – ou www.newride.ch